



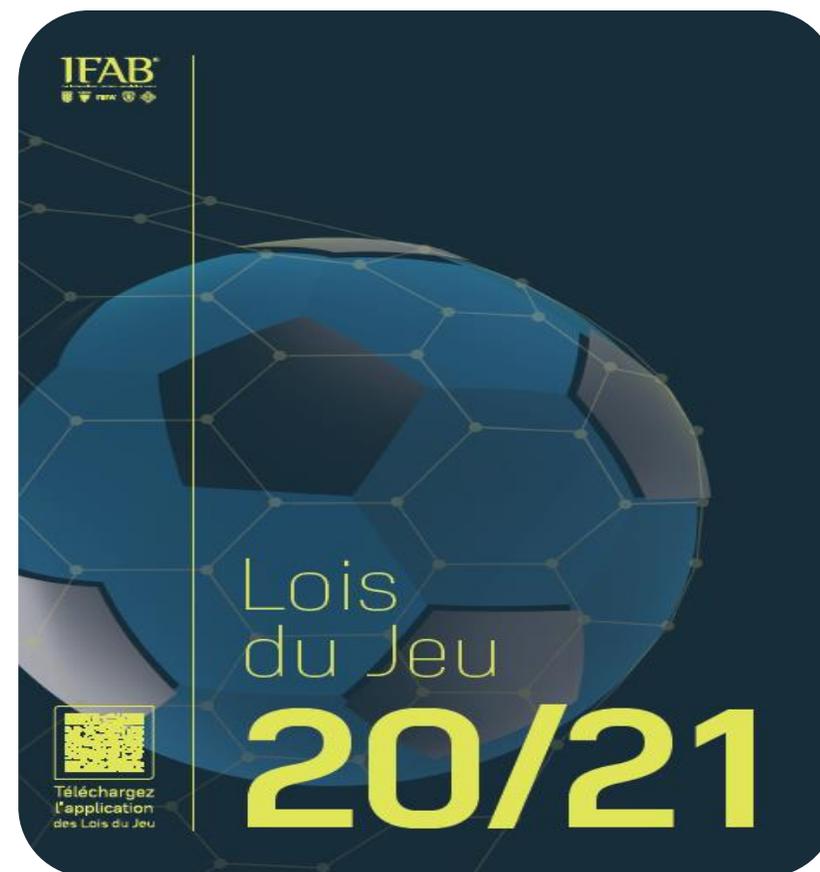
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ARBITRES

Section « Lois du Jeu »
- Modifications aux Lois du Jeu 2020 -



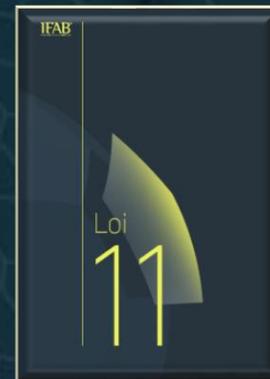
PHILOSOPHIE DES MODIFICATIONS

-  Juin 2016 : période de révision la plus détaillée et complète de l'IFAB
-  Depuis, les modifications de fond aspirent à **améliorer l'attractivité du football et le comportement des acteurs**
-  Les changements pour 2020/21 sont relativement peu nombreux et constituent le plus souvent en des clarifications



Modifications apportées aux Lois du Jeu **2020/21**

*Cette présentation animée permet à l'intervenant d'évoluer
par ordre des Lois ou, à son gré, par ordre d'importance.
En cliquant sur la Loi, accédez à ses modifications.*



LOI 1 – LE TERRAIN

10 - Buts

 Les poteaux et la barre transversale doivent être en matière agréée. Ils doivent être de forme carré, rectangulaire, circulaire ou elliptique – **ou d'une combinaison de ces formes** – et ne doivent en aucun cas présenter un danger.

LOI 5 - ARBITRE

Directives pratiques

V1



La sécurité des joueurs est d'une importance cruciale et l'arbitre doit faciliter le travail du personnel médical, notamment en cas de blessure grave et/ou d'examen d'une blessure à la tête. Il s'agira notamment de respecter et de faciliter les protocoles d'examen et de soins convenus

LOI 10 – ISSUE D'UN MATCH

3 – Tirs au but

-  Les tirs au but sont exécutés après la fin d'un match et, sauf dispositions contraires, les Lois du Jeu doivent être appliquées
-  Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but ; **les mises en garde ou avertissements reçus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but**

LOI 10 – ISSUE D'UN MATCH

Procédure

Pendant les tirs au but

-  Si le gardien commet une infraction obligeant le tir à être à nouveau exécuté, **il reçoit une mise en garde lors de la première infraction et un avertissement en cas de récidive(s)**
-  Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps, **le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement**
 - Dans cette situation, le gardien n'est plus averti et le tir au but est considéré comme raté dans tous les cas**

LOI 11 – HORS-JEU

2 – Infraction de Hors-Jeu

Laisser jouer

V2



Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position,...

LOI 11 – HORS-JEU

2 – Infraction de Hors-Jeu

But accordé - AVT

V3



Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position, sauf en cas de sauvetage délibéré par un adversaire

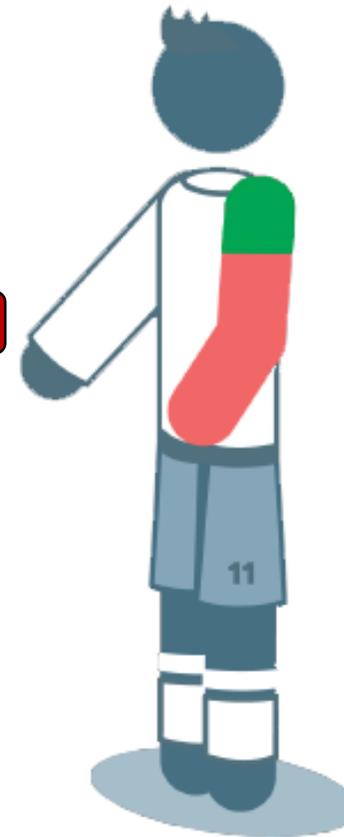
LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

 Afin de pouvoir déterminer les fautes de main, la limite supérieure du bras coïncide avec le bas de l'aisselle

V4



V5



Pas de Main

Main

LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

Il y a faute si un joueur :

-  Touche le ballon du bras ou de la main avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon
 -  **Marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle (s'applique également au gardien) ;**
 -  **Immédiatement après que le ballon a touché, même de manière accidentelle, son bras/sa main ou celui/celle d'un coéquipier**
 - Marque un but
 - Crée une occasion de but
- **Immédiateté ? = notion de distance et/ou de temps**

1 – Coup Franc Direct
Main

LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

- Marque un but
- Crée une occasion de but
 - Immédiatement après que le ballon a touché, même de manière accidentelle, son bras/sa main

Dans ces 5 situations,
Coup Franc Direct



- ... ou celui/celle d'un coéquipier



LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

1 – Coup Franc Direct
Main

Dans ces 6 situations,
laisser jouer

➤ Main qui n'est pas immédiate avant un but ou une occasion de but

V11



V12



V13



V14



V15



V16



➤ Immédiateté = notion de distance et/ou de temps

LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

En **dehors des infractions susmentionnées**, il n'y a pas faute si le ballon touche le bras ou la main d'un joueur :

-  Directement depuis sa tête, son tronc ou sa jambe ;
-  Directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité ;
-  Si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface ;
-  Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol pour amortir la chute (et non pas latéralement ou verticalement)

LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

 Hors de sa surface de réparation, le gardien de but est soumis aux mêmes restrictions que les autres joueurs concernant le contact entre le ballon et le bras ou la main. Si le gardien de but touche le ballon de la main ou du bras en infraction aux Lois du Jeu dans sa propre surface de réparation, un coup franc indirect est accordé mais aucune sanction disciplinaire n'est infligée

 Toutefois, si l'infraction consiste à avoir joué le ballon une deuxième fois (que ce soit ou non de la main/du bras) après la reprise du jeu et avant qu'il ne touche un autre joueur, le gardien de but doit être sanctionné si l'infraction stoppe une attaque prometteuse ou prive un adversaire ou l'équipe adverse d'un but ou d'une occasion de but manifeste

➤ **Infraction = Jouer illégalement le ballon une seconde fois.**

➤ **Décision ici ? Exclusion + CFI**



LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

 Lorsque l'arbitre a décidé d'avertir ou d'exclure un joueur, le jeu ne doit pas reprendre avant que la sanction ait été infligée à moins que l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but **manifeste** avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire ; la sanction sera alors infligée au prochain arrêt de jeu.

- Si la faute annihilait une occasion de but manifeste, le joueur est averti ;
- **Si l'infraction a perturbé ou stoppé une attaque prometteuse, le joueur n'est pas averti**



LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

3 – Approche Disciplinaire Avantage

 Si l'arbitre décide d'appliquer la règle de l'avantage après une faute justifiant un avertissement ou une exclusion, il devra signifier cet avertissement ou cette exclusion au prochain arrêt de jeu.

 **Cependant, si l'infraction consistait** à tenter d'annihiler une occasion de but manifeste, **le joueur sera averti** pour comportement antisportif ;

 **Si l'infraction consistait à tenter de perturber ou stopper une attaque prometteuse, le joueur ne sera pas averti**

V20



V21



V22



LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

 Un joueur doit être averti s'il commet l'une des infractions suivantes :

- (...)
- Ne pas respecter la distance réglementaire lors de l'exécution **d'une balle à terre**, d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche ;

V23



LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

-  Un joueur doit être averti pour comportement antisportif notamment s'il :
- (...)
 - Commet **toute autre infraction pour perturber ou stopper** une attaque prometteuse, sauf lorsque les arbitres accordent un penalty pour une faute où le joueur a tenté de jouer le ballon ;
- **Exemple = Jouer illégalement le ballon une seconde fois**

LOI 14 - PENALTY

 Si le gardien de but commet une infraction :

- Le but doit être accordé si le ballon pénètre dans le but ;
- Le penalty ne doit pas être retiré si le ballon manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) / la barre transversale, à moins que l'infraction du gardien de but ait clairement perturbé le tireur ;
- Le penalty doit être retiré si le gardien empêche le ballon d'entrer dans le but.

Si l'infraction du gardien de but entraîne une nouvelle exécution du penalty, le gardien de but reçoit une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match.

V24



LOI 14 - PENALTY

-  Si le gardien et le tireur commettent **une infraction** en même temps :
- le tireur reçoit un avertissement et le jeu reprend par un coup franc indirect pour l'équipe qui défend.
 - **L'infraction du gardien est généralement provoquée par la « feinte » illégale du tireur. C'est donc lui qui doit être pénalisé**

LOI 14 - PENALTY

	Résultat du penalty	
	BUT	Pas de BUT
Empiètement d'un joueur attaquant	À retirer	C.F.I.
Empiètement d'un joueur en défense	But	À retirer
Empiètement d'un joueur en défense et d'un joueur en attaque	À retirer	À retirer
Faute du gardien de but	But	1° - Pas arrêté = pas à retirer (sauf si le tireur a été perturbé) 2° - Arrêté = penalty à retirer (+ mise en garde pour le gardien – avertissement en cas de récidive(s))
Infractions simultanées du gardien et du tireur	C.F.I. + avertissement au tireur	C.F.I. + avertissement au tireur
Ballon botté vers l'arrière	C.F.I.	
Feinte illégale	Avertissement au tireur et C.F.I.	
Mauvais tireur	Avertissement pour le mauvais tireur et C.F.I.	

DIRECTIVES PRATIQUES

Loi 14



Si le gardien de but a **clairement** quitté sa ligne avant que le ballon n'ait été botté et **empêche qu'un but soit marqué**, l'arbitre assistant **doit signaler l'empiètement conformément aux instructions d'avant-match de l'arbitre**

V25



LOI 16 – COUP DE PIED DE BUT

Clarification



Si, lors d'un coup de pied de but, le gardien de but « lève » le ballon pour un coéquipier qui lui remet de la tête / de la poitrine afin qu'il s'en saisisse, le coup de pied de but est rejoué ; aucune sanction disciplinaire n'est infligée (sauf si ce fait de jeu se reproduit de manière persistante).

V26



- **N.B. : applicable également lors d'un coup franc dans la surface de réparation**



FIN

